

diatement la construction de maisons à Montréal et dans d'autres grands centres urbains, ce qui améliorerait la situation lamentable que je vous ai signalée.

Je désire porter à l'attention des honorables sénateurs l'ordonnance récente relative à un relevé de la mobilisation industrielle. Je ne m'oppose pas à cette ordonnance. Je suis certain qu'elle a été adoptée conformément à la Loi des mesures de guerre pour deux motifs excellents: en premier lieu, il s'agit de déterminer la disponibilité de notre main-d'œuvre, et ensuite l'enquête est nécessaire aux fins du recrutement. Tous ceux qui emploient de la main-d'œuvre, qu'ils remplissent des contrats de guerre ou qu'ils dirigent des entreprises privées, sont tenus par la loi d'envoyer à Ottawa une liste renfermant le nom de tous leurs employés de 19 à 30 ans, s'il s'agit d'hommes mariés, et de 19 à 40 ans, dans le cas de célibataires. Lorsque ces hommes répondent à l'appel militaire, ils subissent l'examen médical, et s'ils sont acceptés, ils sont envoyés au dépôt militaire de Longueuil, en face de Montréal, de l'autre côté du fleuve, où sont postés les officiers de recrutement de l'Aviation et de l'Armée. Si les recrues consentent à servir outre-mer, elles sont immédiatement enrôlées soit dans l'Aviation, soit dans l'Armée; si elles refusent de s'enrôler dans l'un ou l'autre de ces services, elles entrent dans les rangs de l'Armée pour la défense du Canada, division militaire à laquelle je me suis toujours opposé.

Il y a quelques semaines à peine, la Commission d'information en temps de guerre annonçait que le service de la défense territoriale compte 65,000 hommes. Je ne veux pas être injuste, mais je n'ai jamais pu comprendre pourquoi, ces deux dernières années le Gouvernement a estimé nécessaire de garder une armée si considérable au Canada, à grands frais pour le pays. L'ancienne milice, considérée aujourd'hui comme armée de réserve, peut fort bien maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration; espérons, toutefois, qu'il ne sera jamais nécessaire d'avoir recours aux services de la milice à cette fin. A mon avis, c'est une erreur grave que d'augmenter en ce moment les cadres de l'armée de défense territoriale; toutefois, j'apprends de source digne de foi qu'un grand nombre d'hommes ont refusé de servir outre-mer et ont été enrôlés dans cette division. J'espère que le ministre nous dira, avant de clore le débat, si les membres de cette armée seront, non pas, démobilisés, mais au moins réformés et sujets à être rappelés; cela leur permettrait de prendre un emploi utile au pays, plutôt que de passer leur temps à faire de la culture physique, exercice qui coûte au Canada de 100 millions à 150 millions de dollars.

Lorsque j'ai demandé, dans cette ville, si le relevé de la mobilisation industrielle comprend le service civil du Canada, fédéral et provincial, j'ai appris, à mon grand étonnement, qu'il n'en est rien. Il est vrai que les jeunes gens d'âge militaire sont sujets à l'appel, mais d'ordinaire ils obtiennent un sursis. Je ne sais combien de fonctionnaires de l'Etat sont d'âge militaire, mais je crois que leur nombre est assez considérable. L'honorable leader vis-à-vis, lorsqu'il prendra la parole, nous dira peut-être pourquoi les jeunes gens employés au service civil, fédéral ou provincial, n'entrent pas dans ce relevé. Nous devons exiger l'égalité de service en temps de guerre, et j'estime que le Gouvernement commet un erreur grave en faisant une exception en faveur de ces jeunes gens.

J'aborde maintenant la question du service sélectif national. Depuis quelques mois, les usines de munitions ont congédié un bon nombre d'hommes et de femmes. Je ne critique pas le Gouvernement à ce sujet; la situation résulte sans aucun doute du fait que des réserves considérables de matériel ont été accumulées ou que les modèles ont changé. Tout de même, le nombre d'employés congédiés est très élevé. On nous dira probablement où ils ont été placés. Mais une autre question se pose. Tous les gens qui ont été renvoyés, et d'autres qui cherchent du travail, se sont adressés au bureau du Service sélectif national à Montréal. Ce bureau est situé dans un édifice qui ne peut accommoder tous ceux qui s'y rendent pour demander du travail. Au mois de décembre, un jour que le thermomètre était descendu au-dessous zéro, je suis passé devant cet édifice et j'ai vu une très longue file d'hommes debout par rangs de deux. Ils ne pouvaient même pas entrer dans l'édifice, et plusieurs d'entre eux durent abandonner la partie à cause du temps rigoureux. J'ai demandé à un de ces hommes: "Quand vous pénétrez à l'intérieur, que se passe-t-il?" Il m'a répondu: "Les gens sont entassés comme des sardines. Tout le monde doit faire queue et des agents de police voient à ce que cela se fasse". Je prie le ministre de s'aboucher avec ses collègues, pour voir s'il n'est pas possible d'obtenir un immeuble plus spacieux, afin que ces gens n'aient pas à faire le pied de grue dans la rue, surtout en hiver, et afin de leur offrir des sièges, quand ils seront à l'intérieur, pour éviter qu'ils restent longtemps debout.

Pour parler du même sujet, j'éprouve beaucoup de sympathie pour les employés de bureau. Je parle des hommes ayant dépassé l'âge du service militaire. Nombre de ces hommes qui travaillaient dans les industries de guerre ont été mis à pied. Ils ont beaucoup de peine à obtenir un emploi. Certains